COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU
Vendredi 21 janvier 2022

LA DIRECTION : M. GODART, Mme ROIBET.

SYNDICAT FO :

Mme LEROY, Mme GROMELLE, M. CASAMATTA Bruno, M. GARRIDO, M. METIFIOT, M. BOUHOU, M. COUSSINET. M. HAMDAOUI.

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO :

M. SALIBA, M. ANGULO.

SYNDICAT CFDT :

Mme MERLIER. Mme RAFFA.

REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT :

M. ROCHETTE.

Début de la réunion : 8h30
Fin de la réunion : 12h00

- **1-Approbation des derniers comptes rendus.**

M. GODART demande s'il y a des remarques sur les comptes rendus du 19 novembre et du 17 décembre 2021.

Pas de remarque, les 2 comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

- **2-Mouvements du personnel**

Mme ROIBET présente les mouvements du personnel (fichiers joints).

M.GARRIDO demande si 3 embauches ont eu lieu pour les 3 services supplémentaires créés au 3 janvier (les services passent de 141 à 144).

M. GODART répond que ce point doit être vu avec M. BIANCO en CSSCT, mais que s'il y a plus de volume de travail, il doit y avoir plus de moyens.

Mme ROIBET confirme que les embauches ont bien remplacé tous les départs.

M. SALIBA demande les documents récapitulatifs des départs ainsi que ceux des embauches pour les CDI et les CDD.

Mme ROIBET répond qu'elle les donnera.

M. BOUHOU pense que l'entreprise est en négatif au niveau des embauches avec les départs de M. MARTINEZ et de Mme GUYON.

Mme ROIBET répond que si l'entreprise est en négatif, elle embauchera.

M. GODART rappelle que, le départ d'une personne déjà absente depuis longtemps, a forcément été remplacé par un CDD.

Mme ROIBET rajoute que les 13 embauches pallient aussi les départs en retraite.

M. GARRIDO pense que l'entreprise devrait revoir son attractivité au niveau des conditions de travail ainsi qu'au niveau du salaire, car il n'est pas normal que les salariés quittent celle-ci aussi fréquemment.

M. ANGULO rajoute que, dans le temps cela n'arrivait pas. Un salarié qui part, c'est curieux, 5 c'est qu'il y a un gros problème d'attractivité.

Mme ROIBET est d'accord sur le fait qu'essayer de fidéliser les salariés est une chose primordiale.

M. BOUHOU rappelle qu'il y avait 52 CDD au mois de juillet et, que maintenant il n'y en plus que 19 et demande où sont passé les 33 manquants.

Mme ROIBET répond que 10 d'entre eux sont passés en CDI et que les autres sont des CDD pour le remplacement des salariés en congés d'été. Elle a bien noté qu'il y a un souci d'attractivité et de fidélisation.

M. ANGULO rappelle que, dans le temps, il y avait des piles de demandes d'embauche et que maintenant, on ne trouve plus personne. C'est qu'il y a vraiment un gros problème au niveau de la fidélisation, de l'attractivité et du salaire.

M. GODART est à moitié d'accord avec M. ANGULO et pense qu'il faudrait Comparer par rapport à d'autres entreprises du même secteur d'activité pour savoir si c'est réellement un problème TCRA ou un problème plus général.

M. ANGULO rappelle que nous ne sommes pas en situation de plein emploi et que, si l'entreprise n'a pas de CV sur son bureau, c'est qu'il y a un problème. Si en plus, nous n'arrivons pas à garder des salariés, c'est que c'est bien un problème à TCRA.

M. GODART pense qu'il faudrait une analyse un peu plus fine, avec une demande de la raison de leur départ.

Mme ROIBET répond que sur les départs, le premier a décidé de repartir dans sa région pour un rapprochement familial, le deuxième est rentré à l'hôpital pour la Covid et a du mal à s'en remettre et le troisième a postulé à Montpellier sa ville de résidence, et a eu un emploi. L'entreprise n'a pas d'information sur le quatrième.

M. SALIBA demande si l'entreprise pourrait faire passer un permis sec à des personnes intéressé pour y entrer.

M. GODART répond que pour cela, il y a les contrats pros, mais qu'il n'est pas forcément contre l'étude de cette solution.

M. ANGULO demande comment il se fait que l'on ait refusé les candidatures de deux enfants de salariés et d'un parent.

Mme ROIBET répond que les critères d'embauche ne se font pas avec les liens de parenté, mais avec des choix sur leurs compétences.

M. ANGULO répond que les trois personnes ne pouvaient pas être toutes mauvaises, car mathématiquement, c'est impossible. Il y a bien quelque chose qui a changé dans l'entreprise.

Mme ROIBET répète que les critères sont la motivation et les compétences.

M. METIFIOT demande si les critères sont les mêmes pour les amis du directeur d'exploitation, mais ne s'étonne pas qu'il n'y ait pas de réponse à cette question.

M. GODART passe au point numéro 3

- **<u>3 et 4-Bilan provisoire et plan de formation 2021</u>**

Mme ROIBET donne le document et demande s'il y a des questions. (Fichier joint lors du dernier CSE)

M. SALIBA annonce la rapporteuse de la commission formation qui va nous lire le compte rendu de la commission à ce sujet. (Fichier joint)

M. GARRIDO s'étonne de la baisse de la durée des contrats pros.

Mme ROIBET répond que c'est pour s'aligner sur la date du transfert à la SPL.

M. GARRIDO pense que c'est une question de coût et que la direction fait encore des économies avant son départ, car quand c'est la commission formation qui le demandait, c'était toujours non et là, comme par hasard, juste avant son départ, cela se fait.

Mme ROIBET assure qu'il n'y a pas d'aide de l'état sur les contrats pros.

M. SALIBA répond que les contrats pros passent leur permis, puis pendant 6 mois font le même travail qu'un conducteur lambda, mais sont moins rémunérés.
Le problème c'est que les contrats pros vont arriver à la fin de leur contrat en même temps que les CDD 2021.
Pour les alternants tramway, le souci, c'est que les 27 alternants, d'après leur calcul, doivent attendre au moins 15 ans pour avoir une grille de titulaire et

pendant ce temps les autres alternants leurs passent devant, car le système est mal fait. La direction va rajouter 4 conducteurs en plus avec les formations et il faudra attendre 2025 pour récupérer de l'offre sur le tramway. Ce sera normal s'il y a des démissions au sein des alternants. FO vous demande de respecter l'accord d'entreprise qui stipule que c'est l'ancienneté qui prime pour avoir une grille, qu'elle soit de bus ou de tramway. La direction verra qu'à partir de là tout ira bien et qu'elle n'aura plus de démissions sur les alternants tramway.

Mme ROIBET demande que pour l'augmentation des salaires des contrats pros, pendant qu'ils travaillent à TCRA, que les délégués syndicaux en fassent la demande en NAO. Pour ce qui est des alternants tramway elle renvoie à M. BIANCO avec lequel vous discutez en CSSCT et qui porte cette responsabilité.
Elle demande ensuite le vote sur le plan de formation.

À l'unanimité des 11 votants, le CSE vote contre ce plan de formation.

- **5-Avis sur les modifications du service hiver à compter du 03/01/2022 (documents donner précédemment)**

M. GARRIDO, en tant que secrétaire de la CSSCT, aurait voulu une enquête sur le jockey de la ligne CZR. Ensuite, la direction nous demande de nouveau de travailler dans l'urgence sur une modification en janvier. Jusqu'à présent, les modifications se faisaient au mois de septembre et au mois de juillet, maintenant nous avons des modifications tous les trois mois. Arrivée un moment, nous devrons faire intervenir un expert, car nous ne pourrons pas assurer le suivi de ses modifications en temps réel. Ces changements extraordinaires qui se faisaient tous les 10 ans, se font maintenant chaque année, vous comprendrez que ceux-ci ont besoin d'être étudiés sérieusement pour pouvoir prendre nos responsabilités.

M. GODART demande à quelle date le CSE a reçu les éléments.

M. BOUHOU répond le 7 décembre pour une mise en place début janvier.

M. GARRIDO rajoute, qu'en temps normal, le CSE a pratiquement 2 mois pour rendre un avis et là on nous le demande en 15 jours et en plus pendant les fêtes de fin d'année.

M. SALIBA rajoute aussi que c'est bien ce qu'il disait en début de réunion, on a des changements d'offre pratiquement tous les mois. Encore hier, nous avons reçu un texto du planning nous demandant de bien regarder nos services. En fait, les conducteurs redeviennent des alternants. On est en train de nous habituer à des changements réguliers de l'offre.

M. GODART va rencontrer M. BIANCO pour pouvoir trouver une solution pour que les changements soient donnés plus rapidement en CSE et rajoute que l'entreprise a bien reçu de l'autorité organisatrice la demande de ces changements dû au plan Faubourg.

M. GARRIDO aurait voulu que l'on informe le CSE de ce plan Faubourg bien en amont, car il aurait pu, peut-être, donner des solutions (écoutés ou pas) pour, par exemple, dire qu'envoyer toute la circulation sur St Ruf n'était pas une bonne solution. Des fois, on apprend les choses par la presse, nous avons l'impression que la direction ne veut pas dire les choses au CSE.

M. GODART : nous subissons les choses autant que vous et malheureusement on ne peut pas s'opposer à l'autorité organisatrice.

M. GARRIDO revient aussi sur les tours du dimanche et demande qu'il y ait plus de moyens pour aider les conducteurs qui ne s'arrêtent pas de la journée.

M. GODART demande à ce que l'on passe à la consultation.

Les membres du CSE répondent à l'unanimité qu'ils n'ont pas eu assez de temps et de documents pour rendre un avis.

M. GARRIDO réitère sa demande pour une enquête de la CSSCT sur le jockey de la ligne CZR.

- **6-Désignation d'un second référent harcèlement sexuel et agissement sexiste.**

Mme ROIBET annonce que M. BOUHOU est nommé comme second référent et la formation sera faite pour lui et les membres de la CSSCT lorsque la formatrice reviendra de son Covid.

Le CSE vote à l'unanimité pour cette nomination.

- **7-Campagne Transdev de signalement éthique.**

Mme ROIBET annonce que Transdev voudrait mettre un système d'alerte speak up pour les salariés qui constateraient des atteintes dans les domaines financiers et bancaires, au respect de la concurrence, au harcèlement et non-respect des droits fondamentaux, aux éventuelles atteintes aux règles d'intégrité physique ou mentale de tout salarié et des atteintes sur l'environnement et la biodiversité. Pour contacter le référent en la matière, vous trouverez sur le flyer joint l'adresse email de cette personne et le numéro de téléphone.

M. GARRIDO répond que c'est bien pour l'entreprise. Il demande aussi qui est référent Covid maintenant que Mme TALON ne fait plus partie de l'entreprise.

M. GODART répond que le remplacement de Mme TALON n'est pas prévu, car la SPL ne veut pas de ce poste. Mme BERTRAND reste pour l'instant référente Covid.

- **8-Point sur les dernières réunions CSSCT.**

M. GARRIDO fait un point sur la dernière commission SSCT (fichier joint).

M. SALIBA demande si la direction peut donner les documents concernant la fréquentation.

M. GODART répond que les chiffres sont difficiles à avoir à l'instant T, mais donne les chiffres du mois de décembre avec – 7 à 8% de fréquentation. La réduction d'offre est de 3,6 %.

M. GARRIDO propose de faire la présentation par Mme ALONZO, des réunions CSSCT de juin, septembre et décembre au prochain CSE.

M. GODART confirme les chiffres de la fréquentation : +24% par rapport à décembre 2020, mais – 7,7% par rapport à décembre 2021.

- **9-Document sur l'orientation stratégique avec étape à venir**

M. GODART annonce que les orientations stratégiques du groupe n'ont pas encore été données pour 2022.

M. ANGULO demande les orientations de TCRA et non pas du groupe.

Mme ROIBET rappelle que les orientations stratégiques se font au niveau du groupe qui les définit.

M. ANGULO s'étonne que la direction attende les décisions du groupe pour définir les décisions de TCRA.

Mme ROIBET répond qu'il faut que les décisions soient en phase avec la stratégie du groupe. À la question, où en est-on sur le futur changement sur le passage en SPL, nous n'en savons pas plus.

M. GARRIDO demande à la direction à quel moment celle-ci compte partager les documents sur le futur transfert.

M. GODART répond qu'il n'a aucun calendrier sur la préparation du transfert de l'entreprise à la SPL, qu'il ne peut apporter aucune réponse sur celui-ci et recommande aux représentants du personnel de solliciter la société Técélys ou le Grand Avignon, pour obtenir plus de réponses.

Mme ROIBET dit que TCRA donne à Técélys tous les contrats et les éléments tels que la paye, les salariés, l'ancienneté, les contrats informatique, etc... Ainsi que tous les interlocuteurs avec qui Transdev travaille jusqu'à aujourd'hui.

M. SALIBA demande si le budget des œuvres et du fonctionnement du CSE sera donné sur l'année.

M. GODART répond que la direction les donnera sur les 6 mois à venir, car elle n'a aucun accord avec Técélys sur cela.

M. ANGULO s'étonne, car le budget du CSE doit être donné en début d'année sur une base de personnel et non de temps. On prend une entreprise lambda, si celle-ci tombe en faillite au bout de 6 mois, elle aura bien versé les budgets puisqu'elle le donne en début d'année.

Mme ROIBET répond que c'est un principe de base de proratisation, mais va vérifier tout cela avant de l'officialiser.

M. GARRIDO voudrait que la direction donne l'organigramme des salariés de l'entreprise au prochain CSE.

M. GODART répond qu'il le donnera.

- **10-Retour sur la journée de Noël et le loto du CSE.**

Ce point sera débattu au prochain CSE avec la présence de Mme CASAMATTA qui est malheureusement victime de la Covid.

- **11- Contentieux TCRA/ URSSAF**

Mme ROIBET rappelle que l'audience du 12 janvier a eu lieu et la décision sera rendue en délibéré le 24 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Prochain CSE, le vendredi 18 février 2022.

Le secrétaire :

M. COUSSINET.